



## Adopter une vision managériale

Accueil Dossier | Introduction | Témoignage d'entreprise | Point de vue d'expert | Panorama



Bruno Fontaine, président du cabinet Fontaine Consultants

Quelle attitude adopter quand la gestion de ses infrastructures est confiée à un tiers ? Pour Bruno Fontaine, la réponse est nette : l'entreprise doit garder entière la vision managériale sur l'outil hébergé.

### Repères

- Fonction DSI
- Thème Management d'infrastructures applicatives

Gestion de la relation client

Machine to Machine

**Management d'Infrastructures Applicatives**

Nomadisme

Outsourcing

Sécurité

Télé médecine

Téléphonie sur IP

Contact

### Quand une entreprise délègue la gestion de son infrastructure applicative quelle part garde-t-elle ?

Si déléguer sous-entend un certain abandon de la souveraineté de l'entreprise sur ses moyens de production, cela n'implique pas pour autant un abandon de la vision managériale. Il est essentiel que l'entreprise qualifie en permanence ses besoins, qu'elle reste en demande par rapport à son prestataire. Il ne serait pas sain qu'elle se cantonne dans une position d'attente par rapport à son fournisseur de services. Outsourcer une messagerie, par exemple, n'est pas sans conséquence. L'outil doit être géré en continu, ce n'est pas le prestataire qui peut décider des ouvertures de comptes, des fermetures d'accès, des changements d'adresse, etc.

### Quelle est la bonne méthode pour se lancer dans cette démarche de délégation ?

Le mieux est de choisir un prestataire qui réalisera une étude d'opportunité. Elle permet de bien poser les problématiques, de discerner les objectifs et d'envisager les gains attendus. Sur la base de cette étude, l'entreprise prendra ses décisions. Ensuite, elle lancera un appel d'offres.

### Toutes les infrastructures peuvent-elles faire l'objet d'une gestion déléguée ?

Deux modèles coexistent. Le premier est celui de l'outsourcing global. Il faut reconnaître qu'il n'est que rarement pratiqué. Il est beaucoup plus fréquent de rencontrer des démarches où n'est concernée qu'une partie du SI. Là où un tiers apporte une plus-value incontestable, que ce soit sur la sécurité, sur l'administration, ou encore sur la disponibilité garantie, alors le management d'infrastructures applicatives prend tout son sens.

Le 29/06/2005

crédit photo : Sébastien Le Clézio